

« Service Laique de Parrainage » asbl

Depuis 20 ans déjà, notre association se fixe comme objectif de parrainer des enfants en difficulté vivant à Bruxelles.

Ils sont pris en charge au minimum deux week-ends par mois ainsi qu'une partie des vacances scolaires par des familles de parrainage bénévoles et le parrainage se poursuit d'une année à l'autre.

Cette action est multiple car :

- Elle permet à l'enfant parrainé de vivre des moments de détente et d'échapper à sa réalité quotidienne, d'étendre son réseau de relations amicales, de créer des liens privilégiés dans une ambiance affective nouvelle, d'être confronté à d'autres modes de vie, d'acquérir de nouvelles connaissances, d'investir d'autres modèles d'identification, etc., tout en gardant une place privilégiée à ses parents d'origines. Elle est donc, à plus d'un titre, propice à l'épanouissement psycho-affectif de l'enfant.
- Elle permet également aux parents de l'enfant parrainé de « décompresser » et de s'occuper d'eux-mêmes, ainsi que de se sentir soutenus et écoutés dans leur problématique affective, sociale et financière, sans être jugés ni mis à l'écart de leurs rôles parentaux. Au retour du week-end, ils sont généralement plus disponibles pour leur enfant et heureux de le revoir.
- Elle apporte, par ailleurs, la richesse d'un contact privilégié durable et une ouverture à d'autres réalités pour les familles de parrainage, tout en préservant l'équilibre familiale.

D'une manière générale, le parrainage favorise le développement harmonieux de l'enfant et de sa famille.

Notre travail représente une intervention directe sur le terrain.

Nous assurons la recherche, l'information, la préparation, la sélection, la collaboration avec les diverses institutions et le suivi des différents protagonistes du parrainage afin de favoriser la continuité et la stabilité du parrainage.

C'est, en effet, à long terme, que les objectifs escomptés peuvent être remplis. Il faut donc accorder beaucoup d'importance à l'écoute et au soutien des difficultés psychologiques rencontrées lors du parrainage.

Comme nous avons pu le constater, il existe une réelle demande des divers services sociaux et des homes pour enfants.

- En ce qui concerne les « demandes privées », c'est-à-dire pour les enfants vivant avec le ou leurs parents, les maisons maternelles, le Service d'Aide à la Jeunesse, les CPAS, les centres de Guidance, etc., recherchent ce type de solution afin de soulager l'enfant et sa famille, d'éviter la rupture du lien affectif parents-enfants déjà fragilisé et de trouver une alternative au placement.

- En ce qui concerne les homes, il s'avère que certains enfants n'ont plus aucun ou peu de contacts réguliers avec leur famille, ils n'ont plus la possibilité de s'évader de la structure institutionnelle et créent des comportements d'enfants « institutionnalisés ». Les institutions recherchent des familles où les enfants pourront retrouver une ambiance familiale chaleureuse et créer des liens privilégiés. Malheureusement, ces institutions n'ont pas toujours le temps, les moyens, etc., de réaliser ce travail d'envergure ; ils sont donc contents de pouvoir le déléguer à un service tiers qui sera, en outre, beaucoup plus neutre.

Notre service de parrainage répond donc aux attentes et aux demandes du monde associatif de l'aide à l'enfance.

Pour tous renseignements : « **Service Laïque de Parrainage** » asbl
Rue Blanche, 29
1060 Bruxelles
Tél. et fax : 02/538.51.35
Tél. : 02/537.90.55

www.parrainage-enfant.laicite.be

parrainage-enfant@laicite.net